



Annuler l'achat d'une voiture d'occasion de particulier à part.

Par **oriane2112**, le **02/04/2012** à **20:06**

Bonjour,

j'ai acheté une voiture il y a exactement 1mois j'ai fait 500km environ

je rencontre un probleme lorsque j'accelere je vais donc au garage il m'annonce que l'embrayage est mort. Il faut donc que je change le kit d'embrayage complet.

Je ne peux annuler la vente pour vice caché car l'embrayage est une piece d'usure. Je précise que la voiture est a 132000km.

Est-il possible pour moi d'annuler tout de meme la vente ? car l'ancienne propriétaire avait du le constater.

je suis jeune permis et ne me suis pas rendu compte d'un dysfonctionnement lors de l'essai.

Ai-je un recours ? le controle tech est vierge

puis je porter plainte pour vente avec tromperie (toutes les informations n'ont pas été données) car elle ne m'a rien dit concernant l'embrayage lors de la vente.

Dois je contacter un expert afin qu'il constate que l'embrayage est mort et son usure?

Ai-je des chance de gagner si j'intente une action contre elle?

merci de me répondre je suis complètement perdue à première vu j'ai aucun recours mais j'ai tout de meme acheter la voiture y'a à peine un mois elle devait savoir que l'embrayage avait un probleme

jeune permis je m'en suis rendu compte mais comme je ne connaissais pas la voiture j'ai vraiment rien vu lors de l'essa

elle ne veut pas participer au frais je voulais un arrangement à l'amiable mais c'est un impossible je trouve ca incroyable! puis je faire quelque chose?

merci de votre aide...